

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 206

Présent(s) : 148

Représenté(s) : 37

Votant(s) : 185

Excusé(s) : 6

Absent(s) : 15

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS

SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024

Le jeudi 27 juin 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 21 juin 2024, s'est réuni en salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET.

Étaient présents :

M. Azzedine AIT-IHADDADENE, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Jacques AMMOURA, M. Raymond AYALA, Mme Maryline BAILLY, M. Franck BAILLY, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Marie-Hélène BASTOGNE, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, Mme Nathalie BELAMY, M. Christian BERLOT, Mme Florence BERTHON, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Christophe BLOT, M. Bertrand BOILLY, M. Romain BONHOMME, M. Denis BOUDVILLE, M. Thierry BRIANÇON, Mme Gabrielle BRICOUT, M. Nicolas CARNOYE, M. Francky CARON, M. Philippe CHARDONNET, Mme Valérie CHAUMET, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, Mme Catherine CHOPART, M. Jacky CHOPIN, M. Patrice CHRETIEN, M. Dany CHRISTOPHE, M. Bruno COCHEMÉ, Mme Cécile CONREAU, Mme Catherine COUTANT, M. Nicolas DARGENT, M. Alain DE CEULENEER, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Marie DEPAQUY, Mme Laurence DEPLAINE, M. Thierry DESIRA, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, M. Robert D'HARCOURT, Mme Charlotte D'HARCOURT, Mme Randa DIYA, M. Sébastien DOLÉ, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, Mme Patricia DURIN, M. Jean-Louis FARARD, M. Jérôme FORTIER, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Claude GACHET, Mme Audrey GARDEBLED, M. Pascal GARNOTEL, Mme Laurence GARUS, M. Pierre GEORGIN, Mme Isabelle GERARD, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Charles GOSSARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Vincent GUY, M. Nicolas HABARE, M. Pascal HARLAUT, M. Didier HENRIET, M. Alain HIRAUT, Madame Véronique HURBOUC, M. Franck JACQUET, Mme Jeanne JACQUET, Mme Muriel JACQUIOT, M. Thierry JOBART, M. Michel KELLER, M. Pascal LABELLE, Mme Chantal LANTENOIS, Mme Cathy LAURIN, Madame Ghislaine LECLERE, M. Guy LECOMTE, M. Julien LEPITRE, M. Denis LHOTELAIN, Mme Zabbau LIMAN, M. Thibault LOCQUARD, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, Mme Catherine MALAISE, Mme Véronique MARCHET, M. Jean MARX, M. Claude MAUPRIVEZ, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Francis MUNIER, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, Mme Annie PERRARD, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Jean-Christophe POINS, M. Denis PONCELET, M. Kevin PONCIN, Mme Aline POUDRAS, Mme Nadine POULAIN, M. Eric QUENARD, Mme Evelyne QUENTIN, M. Germain RENARD, M. Guy RIFFÉ, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Jean-Pierre RONSEAUX, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAUX, Mme Marie ROZE, M. Jean-Marc ROZE, M. Philippe SALMON, M. André SECONDÉ, M. Jean-Luc SENE, Mme Armelle SIMON, M. Patrick SIMON, M. Michel SUPPLY, M. André TETENOIRE, M. Bernard THIERY, M. Alain TOULLEC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Alain WANSCHOOR, M. Philippe WATTIER, M. Bernard WEILER, M. Patrick PONSART (suppléant de M. Bruno ARIZZI), M. Xavier AUGUSTE (suppléant de M. Jean-Robert AUGUSTE), M. Bruno HAFFREINGUE (suppléant de Mme Katia BEAUJARD), M. Alain TOCUT (suppléant de M. Jean-Pierre JOREZ), M. Max BAUDRIER (suppléant de M. Eric LEGER), M. Gérard DEPIT (suppléant de M. Alain MICHELON), Mme Nadia DOUSSAINT (suppléant de M. Patrice MOUSEL), Mme Marie-Annick DEMESSENCE (suppléant de M. Dominique POTAR), M. Thierry LEROUX (suppléant de Mme Anne-Sophie ROMAGNY), M. Reynald WERBROUCK (suppléant de M. Daniel VAQUETTE)

Étaient représenté-e-s :

M. Xavier ALBERTINI a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Jean-Pierre ARNAUD a donné pouvoir à Bernard THIERY, M. Edouard BARON a donné pouvoir à Dany CHRISTOPHE, M. François BARONNET a donné pouvoir à Philippe CHARDONNET, M. Marcel BENCIVENGO a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Laurence BILLY a donné pouvoir à Claude GACHET, M. Corentin CENTA a donné pouvoir à Kevin PONCIN, M. Fabien CHARPENTIER a donné pouvoir à Conrad CHER, M. David CHATILLON a donné pouvoir à Franck NOEL, M. Cédric CHEVALIER a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, M. Christophe CORBEAUX a donné pouvoir à Gilles DESSOYE, Mme Valérie CORDEBAR a donné pouvoir à Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, Mme Kim DUNTZE a donné pouvoir à Touria DOUAH, M. Régis FRANQUE a donné pouvoir à Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Stéphane GOMBAUD a donné pouvoir à Julien LEPITRE, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Thibault LOCQUARD, M. Serge HIET a donné pouvoir à André TETENOIRE, M. André JACOB a donné pouvoir à Claudine ROUSSEAUX, Mme Martine JOLLY a donné pouvoir à Anny DESSOY, M. Stéphane LANG a donné pouvoir à Valérie BEAUVAIS, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Elizabeth VASSEUR, M. Dominique LEDEME a donné pouvoir à Charles GOSSARD, M. Frédéric LEPAN a donné pouvoir à Thomas DUBOIS, M. Jean LETISSIER a donné pouvoir à Laurence

GARUS, M. Pierre LHOTTE a donné pouvoir à Annie PERRARD, Mme Jacqueline LOPATA a donné pouvoir à Philippe SALMON, M. Eric MALTOT a donné pouvoir à Jeanne JACQUET, M. Jean MICHEL a donné pouvoir à Nicolas CARNOYE, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Yann VELLY, M. Arnaud NININ a donné pouvoir à Pascal HARLAUT, Mme Sylvie PORET a donné pouvoir à Robert D'HARCOURT, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Dimitri OUDIN, M. Patrick TCHANGA a donné pouvoir à Alban DOMINICY, M. Freddy THOMAS a donné pouvoir à Jacques AMMOURA, M. Jean-Marie VIEVILLE a donné pouvoir à Denis PONCELET

Étaient excusé-e-s :

Mme Badia ALLARD, M. Paul-Vincent ARISTON, M. Jean-Luc DUBOIS, M. Cyrille DUTERNE, Mme Marie-Claire LESIEUR, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK

Étaient absent-e-s :

M. Eric AMMEUX, M. Franck ASSELIN, M. Vincent BENNEZON, Mme Sarah DA COSTA, M. Martial DUPIN, M. Dominique HENIN, M. Michel HUTASSE, M. Antoine LEMAIRE, Mme Maryse LEQUEUX, M. Christophe MAHUET, M. Frédéric MASSONOT, M. Patrice MOREL, M. Christophe PATINET, Mme Marie-Noëlle RAINON, M. Pierre REANT

N'ont pas pris part au débat et au vote :

M. Raymond AYALA, Mme Nathalie BELAMY, Mme Florence BERTHON, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Romain BONHOMME, M. Thierry BRIANÇON, M. Fabien CHARPENTIER, M. Alain DE CEULENEER, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, M. Jean-Louis FARARD, M. Damien GIRARD, M. Serge HIET, Mme Muriel JACQUIOT, M. Thierry JOBART, M. Pierre LHOTTE, Mme Annie PERRARD, Mme Mounya TAGGAE, M. André TETENOIRE

Secrétaire : Nathalie MIRAVETE

Vice Secrétaire : Claudine ROUSSEAU

Votes :

Pour : 162 Contre : 0 Abstention : 2

**COMMUNE DE TAISSY
PLAN LOCAL D'URBANISME
RÉVISION
APPROBATION**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-31 et suivants, L.103-2 à L.103-6 et R.153-3,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Taissy (PLU) approuvé le 30 mai 2021,

Vu la délibération n°72/2016 du Conseil municipal de Taissy du 24 novembre 2016 prescrivant la révision du PLU et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

Vu la délibération n°03/2017 du Conseil municipal de Taissy du 26 janvier 2017 donnant l'accord à la Communauté urbaine du Grand Reims pour la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution de son PLU,

Vu sa délibération n°CC-2017-71 du 9 février 2017 acceptant la poursuite et l'achèvement des procédures d'évolution du PLU de Taissy,

Vu la délibération n°41/2021 du Conseil municipal de Taissy du 11 mai 2021 sollicitant la Communauté urbaine du Grand Reims pour reprendre la révision de son PLU, redéfinir les objectifs poursuivis et les modalités de concertation,

Vu la décision n°BC-2021-64 du Bureau communautaire du 16 juin 2021, redéfinissant les modalités de concertation relative à la révision du PLU de Taissy,

Vu sa délibération n°CC-2021-187 du 24 juin 2021 redéfinissant les objectifs de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Taissy,

Vu le porter à connaissance de l'Etat du 25 septembre 2017,

Vu la délibération n°59/2022 du Conseil municipal de Taissy actant du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU qui s'est tenu le 6 septembre 2022,

Vu sa délibération n°CC-2022-183 du 28 septembre 2022 actant du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU de Taissy qui s'est tenu le 28 septembre 2022,

Vu la délibération n°57/2023 du Conseil municipal de Taissy du 5 septembre 2023 émettant un avis favorable sur le bilan de la concertation et l'arrêt de projet de révision du PLU de Taissy,

Vu sa délibération n°CC-2023-191 du 14 septembre 2023 arrêtant le bilan de concertation et le projet de révision du PLU de Taissy,

Vu l'avis de la Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, de la Mission Régionale d'Autorité environnementale et des personnes publiques associées,

Vu la décision n°E23000147/51 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif du 7 décembre 2023 de Châlons-en-Champagne désignant Monsieur Jean-Pierre Granjon en qualité de commissaire enquêteur et Madame Danièle Denys en qualité de commissaire enquêtrice suppléante,

Vu l'arrêté CUGR-DUPAARM-2024-005 de Madame la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims du 29 janvier 2024 portant ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du PLU de Taissy,

Vu l'enquête publique qui s'est tenue en mairie de Taissy et sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims, du 11 mars 2024 au 11 avril 2024,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, assorti d'un avis favorable avec deux réserves,

Considérant que le commissaire-enquêteur a émis une première réserve en demandant de prendre en compte les logements de la future résidence seniors pour le calcul des besoins futurs et reconsidérer en conséquence le nombre de logements à créer,

Considérant que cette réserve est levée, le projet de révision ayant été adapté après enquête publique pour prendre en compte les capacités de mutation de la zone UX en matière d'hébergement dans l'étude de densification,

Considérant que le commissaire-enquêteur a émis une seconde réserve en demandant de distinguer deux périodes temporelles pour la zone AU en créant une zone 1AU d'urbanisation de court et moyen terme et 2AU d'urbanisation de long terme,

Considérant que cette réserve est levée, le projet de révision arrêté comprenant déjà, dans l'OAP, un échéancier prévisionnel différencié pour le secteur 1 de la zone AU (dès l'approbation du PLU) et pour le secteur 2 (dès l'autorisation d'urbanisme délivrée sur le secteur 1 ou dès 2026 et à condition que l'intégralité de la voie de desserte soit réalisée dès la première phase de l'opération d'aménagement d'ensemble du secteur 2),

Vu la délibération n° 40/2024 du Conseil municipal de Taissy du 4 juin 2024, émettant un avis favorable sur le dossier de révision du PLU,

Considérant que les observations émises par les personnes publiques associées et recueillies pendant l'enquête publique justifient des adaptations non substantielles du PLU,

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 20 juin 2024,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Taissy telle qu'annexée.

La présente délibération fera l'objet d'une publication électronique pendant deux mois sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims et sur le site internet de la commune de Taissy, et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de PLU approuvé sera tenu à la disposition du public en mairie de Taissy aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la sous-préfecture de l'arrondissement de Reims.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture, de l'accomplissement des mesures de publicité et de sa publication sur le géoportail de l'urbanisme.

Les documents listés ci-après font partie intégrante de la délibération transmise au contrôle de légalité :

- le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur,
- le rapport de présentation – diagnostic socio-économique et état initial du site et de l'environnement,
- le rapport de présentation – analyse de la capacité de densification et de mutation des espaces bâtis, justification des choix retenus et évaluation environnementale,
- l'additif rapport de présentation – adaptations après enquête publique,
- le projet d'aménagement et de développement durables,
- les orientations d'aménagement et de programmation,
- le règlement écrit,
- le plan de zonage au 1/6000^e,
- le plan de zonage au 1/2500^e,
- la notice des annexes sanitaires
- le zonage pluvial,
- le zonage d'assainissement,
- la liste et le plan des servitudes d'utilité publique,
- les informations diverses,
- le classement sonore des infrastructures de transport terrestre.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Le Président de la Communauté urbaine du Grand Reims

Arnaud ROBINET



Le Secrétaire
Nathalie MIRAVETE

Le Vice-Secrétaire
Claudine ROUSSEaux



Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 01/07/2024 à 17h56
Référence de l'AR : 051-200067213-20240627-212205A-DE
Publié le 01/07/2024 ; Rendu exécutoire le 01/07/2024